

Ajournement

50 p. 100 des bandes ont dû avoir recours à la SCHL, parce que les fonds fournis par le MAINC étaient insuffisants.

Afin d'accroître l'efficacité des services fournis aux bandes, certains ont suggéré au comité d'amalgamer les programmes de logement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Nous avons là deux organismes gouvernementaux qui demandent à être fusionnés pour être plus efficaces. Malheureusement, ce n'est pas la façon dont la bureaucratie a fonctionné dans ce pays jusqu'à maintenant.

En fait, le MAINC n'a pas, au niveau fédéral, de responsabilité précise en ce qui concerne le logement des autochtones qui vivent dans les réserves. De ce fait, et étant donné la mosaïque de programmes créés par les gouvernements, le comité a constaté que les autochtones qui vivent dans des réserves voisines pouvaient, en fait, avoir accès à des niveaux de logement et de services totalement différents.

Le message au comité a été très clair. Il existe de graves problèmes au niveau de l'administration des services de logement entre les divers paliers de gouvernement et les divers ministères gouvernementaux.

Pour terminer, je répète encore une fois où se situe, selon nous, au Parti réformiste, la cause profonde des conditions déplorables de logement qui existent dans certaines réserves. Le problème n'est pas de dépenser plus d'argent. Ce n'est pas qu'il y a de l'argent à dépenser, car il n'y en a pas. Notre pays doit emprunter de l'argent tous les jours pour survivre. Le problème est que les fonds dont les réserves disposent, et qui sont suffisants, ne sont simplement pas utilisés de façon efficace et efficiente.

Encore une fois, leurs programmes sont hors de contrôle. Comme leurs dépenses. Il n'y a plus aucun contrôle dans ce ministère. Il n'y a plus aucune responsabilité et, très franchement, plus d'espoir que ce ministère se reprenne en main sous ce gouvernement.

[Français]

Le vice-président: Comme personne ne se lève, peut-on dire qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, nous discutons de la subvention du Nid-de-Corbeau depuis quelque temps déjà. C'est un débat important

qui intéresse énormément des milliers d'agriculteurs des Prairies, qui veulent d'ailleurs y participer. En fait, chaque fois qu'on leur en a parlé, ces agriculteurs ont montré qu'ils étaient prêts à prendre part au débat.

Par exemple, lorsque le gouvernement précédent a déclaré son intention de modifier la subvention, les agriculteurs ont organisé des centaines d'assemblées régionales et communautaires partout dans les Prairies. Ces assemblées, qualifiées de pourparlers sur les transports, ont attiré des centaines de participants. Dans presque tous les cas, partout en Saskatchewan, les participants ont réagi en demandant au gouvernement fédéral de maintenir la subvention du Nid-de-Corbeau.

D'un bout à l'autre des Prairies, les agriculteurs ont maintes fois répété au gouvernement qu'il était financièrement équitable de subventionner le transport du grain destiné à l'exportation. Les agriculteurs de la Saskatchewan, en particulier, produisent du grain sur des terres qui sont plus éloignées des ports que ne sont les terres des autres producteurs de grain dans le monde. Puisque le prix du produit est fondé sur la distribution au port, de toute évidence, plus on est éloigné du port, moins le produit est compétitif quand on veut le vendre à l'étranger.

La subvention du Nid-de-Corbeau ne fait que reconnaître que les Canadiens pourront tous contribuer à financer le transport du grain vers les ports où il est vendu grâce aux avantages qu'ils retirent de la vente du grain canadien sur les marchés outre-mer. Sans cette subvention nationale, qui est, à mon avis, une subvention interne et non externe, les recettes que rapporte aux Prairies la vente du grain s'en trouveront grandement réduites. Les pertes que subiront les Prairies à cause de l'abolition de cette subvention au transport seront, selon toute vraisemblance, supérieures aux économies que pourront réaliser le ministre des Transports et le gouvernement fédéral en supprimant la subvention du Nid-de-Corbeau.

Pendant des mois, le ministre des Transports s'est joué des agriculteurs de l'Ouest qui lui demandait des précisions à ce sujet. La semaine dernière, il a pourtant trahi un engagement de longue date envers les agriculteurs des Prairies et les collectivités qui les appuient en annonçant qu'il ne s'agissait plus de savoir si le gouvernement fédéral allait modifier le mode de paiement, mais comment il allait s'y prendre pour le faire.

En faisant l'annonce, le ministre soutient que le Canada doit s'adapter aux nouvelles règles du GATT et à l'Organisation mondiale du commerce qui sera bientôt créée. C'est scandaleux! Au moment même où le ministre de l'Agriculture renonce au droit qu'a le Canada de prendre des décisions économiques pour les Canadiens, les journaux rapportent que les politiciens américains estiment que l'accord du GATT est inacceptable parce qu'il menace la souveraineté économique des États-Unis et parce que la nouvelle organisation aura le pouvoir de modifier la loi ou le règlement américains et d'imposer à sa guise des amendes et des sanctions.

Voici que nous, au Canada, acceptons aveuglément le traité international alors que l'un de nos partenaires commerciaux, qui, pourrait-on ajouter, nous fait du tort sur le marché, conteste ouvertement qu'on lui impose les conditions de cet accord.